

L'environnement est l'affaire de tous!

J'agis pour la planète, je trie mes déchets !

À noter

Déchets :

Un déchet, au sens de la loi du 15 juillet 1975, est tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.

Valorisation

Il existe deux principaux modes de valorisation :

- la récupération de matières premières ou de produits à partir d'un déchet,
- la valorisation énergétique qui consiste à utiliser le contenu énergétique des déchets.

La loi du 15 juillet 1975

est codifiée par les articles L 541-1 à L 541-50 et art L 124-1 du code de l'environnement.

La gestion des déchets dans l'entreprise est un vaste sujet. Pour s'en convaincre voici quelques chiffres :

Les ménages produisent environ **16 milliards de tonnes/an** de déchets ménagers. Les industriels produisent eux **42 milliards de tonnes de déchets** assimilables aux déchets ménagers. La quantité annuelle de **Déchets Industriels Dangereux (DID)** est estimée à **18 milliards de tonnes**.

La loi du 15 juillet 1975 modifiée et ses nombreux textes d'application définissent les obligations des entreprises.

D'un point de vue général, les déchets :

- génèrent bien souvent des **nuisances** ;
- peuvent durablement **endommager la nature** ;
- entraînent bien souvent une **perte de matière** dont on aurait pu faire autre chose ;
- sont **coûteux** à éliminer.

Dans ces conditions, il semble indispensable de respecter certaines pratiques visant à :

- **limiter** la production de déchets ;
- optimiser le volume de **déchets valorisables** ;
- **empêcher** la pollution de la nature et l'impact sur la santé ;
- faire des **économies**.

Cette FES vous permettra d'identifier les types de déchets afin de mieux les trier. Le processus de tri par tous est en effet la base du système de gestion et de valorisation des déchets par Thales.

Vous pouvez vous adresser au Service HSE pour plus d'informations.



Le tri des déchets chez Thales SIX GTS France

Les déchets industriels banals (DIB)

Ce sont les déchets collectés dans vos bureaux. Vous pouvez y mettre les déchets non valorisés, ou n'étant pas éliminés par des filières spécifiques.

Zone tri sélectif : Couloirs, espaces café



Les papiers de bureaux

Ce sont les papiers de toute nature, écrits ou non, en couleurs ou pas. Les papiers à lettres, dossiers, enveloppes sont également concernés.

Zone tri sélectif : Couloirs, espaces photocopieurs, espaces café



Les gobelets plastiques

Les gobelets sont triés pour être recyclés.

Zone tri sélectif : Espaces café



Les piles

Les piles contiennent différents métaux dont certains représentent un fort danger pour l'homme et l'environnement si leur élimination n'est pas contrôlée.

Zone tri sélectif : Espaces café



Les bouchons en plastique

Suite au tri sélectif, les bouchons en plastiques sont envoyés à l'association venant en aide aux personnes handicapées.

Zone tri sélectif : Espaces café





Les cartouches/ toners

Lors de leur valorisation, les cartouches d'imprimantes sont démontées en pièces détachées et destinées à la réutilisation comme matières premières dans d'autres industries et marchés.

Zone tri sélectif : Espaces photocopieurs

Si vous avez des déchets spécifiques ne rentrant pas dans les catégories ci-dessus (copeaux métalliques, soudures au plomb...) ou si vous avez des informations ou des remarques à nous communiquer, n'hésitez pas à nous joindre :

Service Hygiène Sécurité Environnement

Samuel RICOU: 06 72 76 38 09

Les déchets à enlèvement sur demande



Les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques ou DEEE

Les D3E sont des produits électriques et électroniques en fin de vie, comme par exemple des ordinateurs. Ces déchets sont démantelés, puis la majorité des pièces sont valorisées.

Contact : Demande VINCI WayIN

Disquettes, CD, Bandes magnétiques, disques durs confidentiels

Les disquettes, CD, bandes magnétiques, disques durs classés confidentiels sont détruits grâce à un broyeur.

Contact : Bureau Sécurité



Les cartons et emballages

Cette catégorie est composée de tous les cartons non souillés, des emballages cartons et des cartonnettes.

Contact : Demande VINCI WayIN



© Can Stock Photo - csp1031602



Les lampes et tubes fluorescents

Les lampes et tubes fluorescents sont repris par notre fournisseur, qui les recycle.

Contact : Demande VINCI WayIN

Les déchets spécifiques

Les Déchets d'Activités de soins à Risque Infectieux (DASRI) :
Cette catégorie regroupe les déchets produits à l'infirmerie, par exemple, comme les pansements, les matériels piquants (seringues) ou coupants (lames de rasoirs, etc.).

Contact : Service SST

Les produits chimiques : Cette catégorie regroupe tous les produits chimiques (aérosols, nettoyeurs, colles...). Toutes les activités sont concernées. Si vous détenez un produit chimique et ne savez pas comment vous en séparer, contactez le service HSE.

Les batteries et accumulateurs : Le plomb contenu dans les batteries/accumulateurs est une matière particulièrement dangereuse, aussi bien pour l'homme que pour l'environnement.

Contact : Demande VINCI WayIN

